



Hôpital Necker : Mise en danger des patients

Mais à quoi jouent donc le prestataire Challancin et le donneur d'ordre, l'APHP ?

Bien que salariés de droit privé et donc, non soumis à une quelconque obligation, les salariés grévistes du nettoyage de l'hôpital se sont portés volontaires pour assurer un service minimum afin d'assurer la continuité des soins. Ils ne font pas ça pour leur patron, mais bien par conscience professionnelle ; ils n'oublient pas qu'ils sont, depuis des mois, en première ligne à l'hôpital. Ils ont été présents lors de la crise COVID et sont toujours présents. Les agents hospitaliers leur apportent d'ailleurs leur soutien plein et total !

Ces salariés sont présents depuis des années, certains depuis 40 ans, ils ont le savoir-faire, les connaissances indispensables pour assurer cette activité essentielle.

Lors d'une réunion de négociation sur site ce matin du 3 mars, le prestataire a refusé toute négociation. Il reste sur ses propositions de la semaine précédente, à savoir :

« A prendre ou à laisser ».

Ces salariés sont transférés conventionnellement, ils sont des salariés pouvant exercer leurs activités. Pourtant, pour assurer un service minimum, le prestataire impose la signature d'un avenant au contrat de travail et effectue un chantage à la signature et ce, sans aucun motif valable.

L'entreprise CHALLACIN préfère utiliser des salariés venant d'autres secteurs que l'hôpital, sans la formation nécessaire dans le seul but de casser la grève !

Pour la FEETS-FO, la question de la mise en danger de la vie d'autrui, conséquence des pratiques de l'entreprise, se pose.

Paris, le 3 mars 2021

Contact : Zaïnil NIZARALY, Secrétaire général, 01 44 83 86 20

Nadia JACQUOT, Secrétaire fédérale, 06 43 90 83 14